



Pour commander des exemplaires de Une zone de libre-échange africaine inclusive: l'Aide pour le commerce et l'autonomisation des femmes et des jeunes, veuillez contacter :

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2019 Nations Unies et Organisation mondiale du commerce
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : juillet 2019

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et acronymes	v.....
Remerciements	vi.....
I. Introduction	1.....
2. Évolution de l'aide pour le commerce en Afrique	4.....
L'Afrique reste l'un des principaux bénéficiaires de l'Aide pour le commerce, alors que les flux mondiaux augmentent.	4.....
L'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord reçoivent la majeure partie de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique, les principaux bénéficiaires et partenaires demeurant inchangés.	6.....
Aide pour le commerce axée sur le renforcement des capacités de production et l'infrastructure économique aux fins de la diversification économique	11.....
Le transport, l'énergie et l'agriculture restent les secteurs qui bénéficient le plus de l'Aide pour le commerce	15.....
3. Vers une zone de libre-échange continentale africaine inclusive: les femmes et les jeunes dans le commerce intra-africain	18.....
Les femmes et les jeunes sont confrontés aux mêmes défis liés au commerce	18.....
L'égalité hommes-femmes, les jeunes et l'Aide pour le commerce	20.....
Comment intégrer les préoccupations liées à l'égalité hommes-femmes et aux jeunes dans l'Aide pour le commerce?	22.....
Quelles sont les actions prioritaires pour l'autonomisation des femmes et des jeunes?	24.....
Conclusions	28.....
Bibliographie	31.....
Annexe	32.....

Liste des figures, tableaux et encadrés

Figures

Figure I : Répartition régionale des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce	4.....
Figure II : Augmentation annuelle des décaissements au titre de l'aide publique au développement et de l'Aide pour le commerce destinés à l'Afrique	5.....
Figure III : Décaissements au titre de l'Aide pour le commerce par pays, 2017, Afrique (en millions de dollars des États-Unis)	8.....
Figure IV : Part de l'Aide pour le commerce dans l'aide publique au développement par pays, Afrique....	9.....
Figure V :	

REMERCIEMENTS

Le projet de rapport a bénéficié des contributions et des jeunes». Des contributions additionnelles ont été reçues d'Anoush der Boghossian pour le commerce organisé conjointement par la (OMC). également été reçues d'Anoush der Boghossian CEA et l'OMC à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 17 avril 2019, en coopération avec la Banque africaine de développement (BAfD), sur le thème «Une zone de libre-échange continentale africaine inclusive: l'Aide pour le commerce et l'autonomisation des femmes et des jeunes». Le Centre africain pour les politiques commerciales est soutenu financièrement par Aires mondiales de commerce Canada.

I. INTRODUCTION

Le 21 mars 2018, l'Afrique a franchi une nouvelle étape dans son intégration régionale avec le continent.

L'ouverture à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Une fois en vigueur, cet accord continental africain concernera plus d'un milliard de personnes et sera le plus important à avoir pris en compte en termes de nombre de pays participants, le traité commercial le plus important depuis l'institution de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Accord porte non seulement sur le commerce des marchandises, mais aussi sur le commerce des services, l'investissement, le commerce des produits industriels, dont la valeur augmenterait de 25 à 30%. On observerait aussi une augmentation pour l'agriculture et les produits

En 2017, le commerce intrarégional représentait 16,7% du commerce en Afrique, une proportion moins importante que dans la plupart des autres régions du monde. Il représente 68,1% du commerce en Europe, 59,4% en Asie et 55,0% dans les Amériques. L'augmentation du commerce intrarégional constitue une priorité depuis 2012 à laquelle les États membres de l'Union africaine ont adopté la décision visant à accélérer l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine et la mise en œuvre du Plan d'action. Cela témoigne d'un engagement fort et vaste d'action pour stimuler le commerce intra-africain.

Cette décision a été prise compte tenu du caractère plus diversifié du commerce intérieur de l'Afrique par rapport à son commerce avec les partenaires commerciaux situés en dehors du continent. La promotion du commerce intrarégional permettrait très encouragements. Toutefois, les attentes à cet égard restent élevées et la mesure dans laquelle leurs échanges et d'accélérer leur processus de transformation structurelle. L'industrialisation en grande partie de la mise en œuvre de l'Accord. Le particulier constitue l'une des principales priorités pour le continent, car elle peut conduire à la création d'un grand nombre d'emplois de qualité recherchés

1 Voir <https://au.int/en/treaties/agreements/establishing-african-continental-free-trade-area>.

2 D'après UNCTADstat (<https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>).

3 D'ici à 2040, par comparaison avec un scénario dans lequel la Zone de libre-échange continentale africaine n'existe pas.

4 Hypothèse pour 2020.

son influence sur la trajectoire de développement globale de l'Afrique. Les avantages commerciaux générés par ce nouvel environnement politique devront profiter aux parties de la population africaine qui n'en profitaient pas forcément auparavant. En d'autres termes, les avantages devront être inclusifs

Messages clés

- ¾ Les tendances de l'Aide pour le commerce en Afrique sont restées globalement inchangées. L'Afrique reste l'un des principaux bénéficiaires de l'Aide pour le commerce, les décaissements en sa faveur s'étant élevés à 15,2 milliards de dollars EU en 2017. Les flux les plus importants sont destinés à des projets axés sur le renforcement des capacités de production et l'infrastructure économique et, à l'intérieur de ces catégories, sur le transport et le stockage, la production et la fourniture d'énergie et l'agriculture. L'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord sont les sous-régions qui bénéficient le plus de l'Aide pour le commerce en Afrique.
- ¾ La diversification économique en Afrique est constamment entravée par un grand nombre d'obstacles. L'Aide pour le commerce continue de jouer un rôle dans le renforcement des capacités commerciales et dans la réduction des contraintes de capacité du côté de l'offre.
- ¾ La Zone de libre-échange continentale africaine est sur le point de devenir opérationnelle. L'effet transformateur de l'Accord dépendra largement de la mesure dans laquelle les avantages de l'Accord seront réalisés.

2. ÉVOLUTION DE L'AIDE POUR LE COMMERCE EN AFRIQUE

L'Afrique reste l'un des principaux bénéficiaires de l'Aide pour le commerce, alors que les flux mondiaux augmentent.

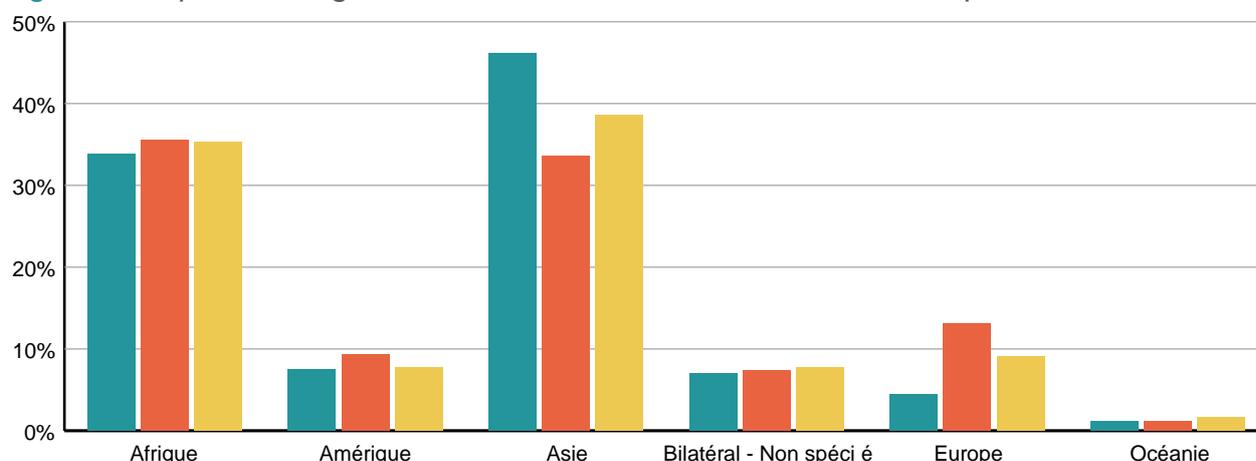
Les données de l'OCDE indiquent qu'en 2017 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), les engagements au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de l'ensemble des pays en développement ont atteint 57,8 milliards de dollars, contre 51,6 milliards en 2016 et 56,3 milliards en 2015. Les engagements en faveur de l'Afrique ont atteint un montant record de 21,7 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à 2016. La part de l'Afrique dans les engagements en faveur des pays en développement a atteint 37,6%, la proportion la plus élevée depuis 2012.

de l'Aide pour le commerce se sont élevés à 43,1 milliards de dollars. L'Afrique a reçu environ 35,3% de ce montant, soit 15,2 milliards de dollars, un chiffre en hausse de 3,1% par rapport à 2016. Bien que cette augmentation soit bien inférieure à la hausse de 9,1% enregistrée au niveau mondial, le taux d'augmentation moyen sur cinq ans pour l'Afrique (4,3%) est comparable à celui observé sur le plan mondial (4,4%).

En 2017, la part de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique a relativement peu changé au cours des deux dernières années. Ensemble, l'Afrique et l'Asie ont reçu plus de deux tiers de l'Aide pour le commerce totale. En 2017, les deux continents en ont reçu environ 73,9% (figure I). Cette année-là, le ratio décaissements-engagements pour l'Afrique était de 69,9%, contre 74,6% au niveau mondial. Au cours de la décennie 2008-2017, la moyenne pour l'Afrique et pour le monde n'a pas changé (74,0%).

En 2017, les décaissements bruts destinés à l'ensemble des pays en développement au titre de l'Aide pour le commerce représentait environ 25,5% de l'aide publique au développement

Figure I : Répartition régionale des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce



Source: Sur la base des données de l'OCDE.

6 Voir les questions statistiques concernant l'Aide pour le commerce (OCDE) à l'adresse <https://www.oecd.org/dataoecd/4/1/48141211.pdf> questionsstatistiquesconcernantlaidepourlecommerce.htm.

(APD) destinée à l'Afrique. Cette part a augmenté au cours des dix dernières années du fait que l'Aide pour le commerce a augmenté plus rapidement que l'APD globale (figure II). En 2008, l'année de référence, l'Aide pour le commerce représentait seulement 19,6% de l'APD totale. Elle a ensuite atteint une proportion record en 2014, année au cours de laquelle elle représentait 26,7% de l'APD. Depuis 2008, la part annuelle moyenne de l'Aide pour le commerce dans l'APD est de 23,6%. Bien qu'en 2015 et 2017, l'APD ait davantage augmenté que l'Aide pour le commerce, cette dernière a continué d'augmenter au cours des dix dernières années, avec une seule exception en 2014. Cela peut donner à penser que l'Aide pour le commerce gagne du terrain sur les autres types d'aide. Cela peut aussi signifier qu'un plus grand nombre de projets sont liés au commerce.

Au niveau mondial, la part des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce dans l'APD totale a elle aussi augmenté, et depuis 2013, la part destinée à l'Afrique dépasse la moyenne mondiale. En 2017, la part de l'Aide pour le commerce dans l'APD totale au niveau mondial a atteint 22,7%.

Encadré 1 : Priorités commerciales de l'Afrique – Observations formulées dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation mené conjointement par l'OCDE et l'OMC

Les infrastructures de réseau font cruellement défaut en République centrafricaine. Par exemple, le taux d'accès à l'électricité est de seulement 3%, ce qui fait qu'il est très difficile de développer le commerce. La République centrafricaine est un pays sans littoral. Le seul port viable, et aussi le plus proche, est le port de Douala, situé à 1 200 km. Les opérations d'importation et d'exportation sont donc très coûteuses et moins compétitives. Le transport s'effectue principalement par la route, mais le réseau routier est mal entretenu et son utilisation est onéreuse. Le pays dispose d'un potentiel énorme, qui est toutefois difficile à exploiter en raison d'infrastructures de réseau et de transport insatisfisantes. Le manque de sources de financement à moyen et long terme rend l'accès au financement difficile pour les opérateurs économiques locaux. – République centrafricaine

L'économie de la République démocratique du Congo n'est pas très diversifiée en raison du manque d'infrastructures pour soutenir la production et la commercialisation, et le pays ne jouit pas d'un climat des affaires très favorable. Le marché intérieur est très fragmenté et n'est pas intégré. La facilitation des échanges est entravée par des problèmes liés à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et au manque d'engagement des autorités politiques en faveur de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Le pays manque encore d'infrastructures de qualité et de services à la frontière efficaces et souffre d'une résistance au changement de la part des fonctionnaires et agents présents aux frontières. La facilitation des échanges est également entravée par la prédominance du commerce informel. – République démocratique du Congo

Le développement des exportations, en particulier de produits non miniers, est une priorité inscrite par le gouvernement guinéen dans son programme de réduction de la pauvreté. Cette politique est soutenue par un accent mis sur la transformation des produits guinéens, ce qui augmente l'importance de l'industrialisation pour le pays. La facilitation des échanges est un objectif majeur du processus de développement économique du pays, car elle contribue à la promotion et au renforcement des capacités commerciales. – Guinée

Le Libéria dispose d'une nouvelle administration politique et d'une nouvelle stratégie de développement. Les priorités en matière d'Aide pour le commerce restent globalement les mêmes d'un point de vue technique, mais elles sont davantage axées sur la connectivité du réseau routier, l'autonomisation des jeunes et l'éducation. L'objectif ultime est de diversifier l'économie, de promouvoir la transformation structurelle et de créer de la valeur ajoutée afin d'accroître les exportations. – Libéria

Conformément à l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce révisée de 2013 et au Plan économique du Sénégal, un projet phare en matière de développement est actuellement mis en œuvre au Sénégal, lequel s'articule autour de quatre axes stratégiques: a) amélioration de l'environnement commercial et du climat de l'investissement; b) renforcement de l'intégration régionale et du système commercial multilatéral; c) développement du secteur privé; et d) développement des secteurs et des chaînes de valeur essentiels. – Sénégal

Source: Exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2019) (pour en savoir plus, voir <http://www.oecd.org/aidfortrade/>).

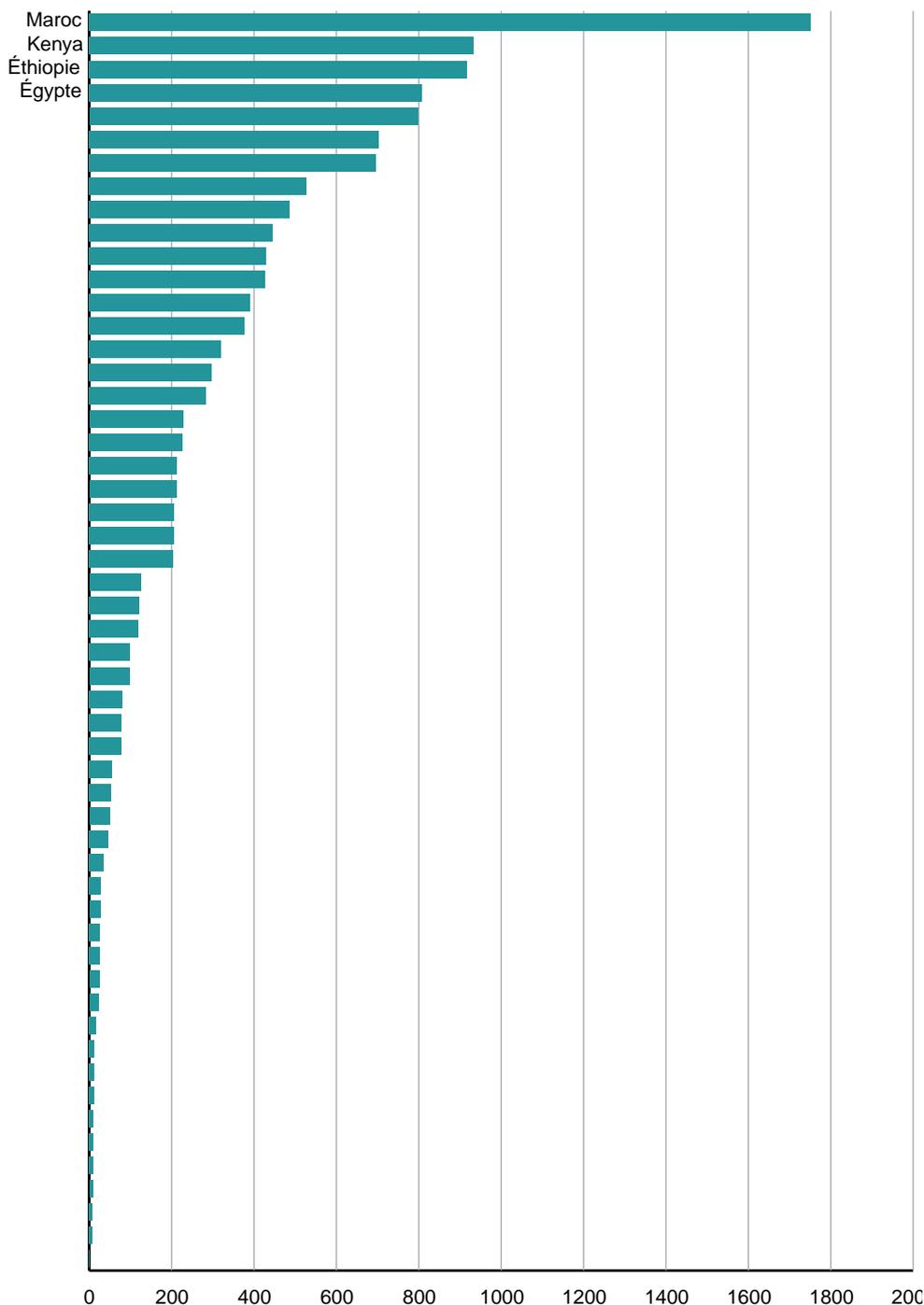
la connexion aux chaînes de valeur par 4 participants et le commerce électronique par 3 participants.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord reçoivent la majeure partie de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique, les principaux bénéficiaires et partenaires demeurant inchangés.

En ce qui concerne la répartition sous-régionale, c'est aujourd'hui plus importante en Afrique du Nord de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique qu'en Afrique de l'Ouest, bien que les décaissements

en 2017, la part la plus importante de cette aide a été allouée à des projets menés en Afrique de l'est et en Afrique du Nord (tableau 1). Cette année-là, 30% des décaissements ont été alloués à l'Afrique de l'Est, pour un montant de 4,5 milliards de dollars, soit plus que les 4,3 milliards de dollars alloués en 2015. On observe aussi une augmentation, importante cette fois-ci, du montant alloué à l'Afrique du Nord, lequel est passé de 2,7 milliards de dollars en 2015 à 3,5 milliards en 2017, ce qui représente une augmentation de 32,2%. L'Aide pour le commerce

Figure III : Décaissements au titre de l'Aide pour le commerce par pays, 2017, Afrique (en millions de dollars des États-Unis)

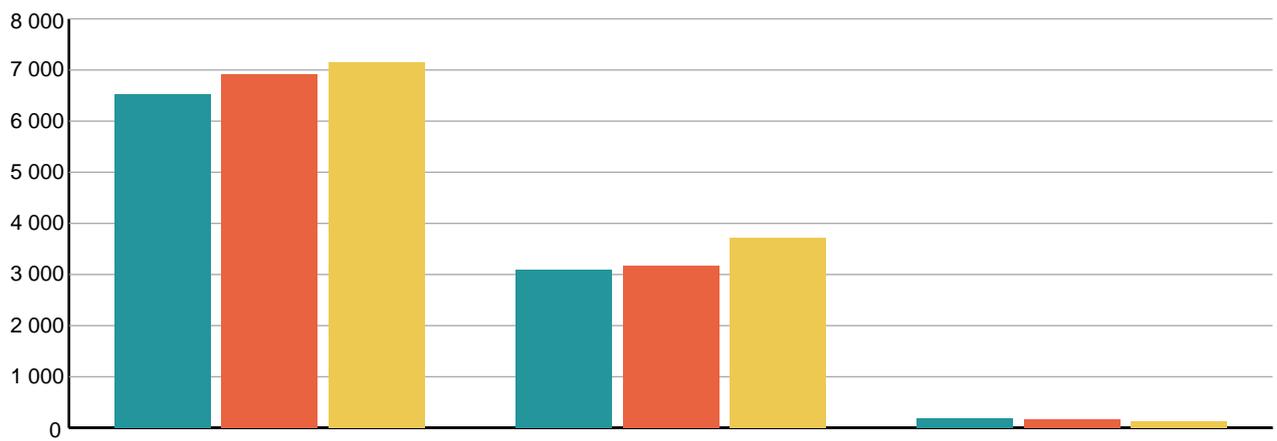


L'Aide pour le commerce représentait environ 28% de l'APD, en Mauritanie, 32%, et au Libéria, 36%. En revanche, pour les pays de plus grande taille, les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce de l'APD qu'ils reçoivent; c'est notamment le cas de l'Éthiopie (21%), du Nigéria (20%) et du Mozambique (25%).

L'Afrique compte 33 des 47 pays les moins avancés au monde. En 2017, les pays les moins avancés africains ont reçu 7,1 milliards de dollars de décaissements au titre de l'Aide pour le commerce. Ce montant représente 49,3% de l'ensemble de l'Aide pour le commerce destinée à l'Afrique et 58,7% de l'Aide pour le commerce destinée à l'ensemble des pays les moins avancés (figure V). Ces chiffres

traduisent une augmentation par rapport à 2015,
année au cours de laquelle les décaissements au

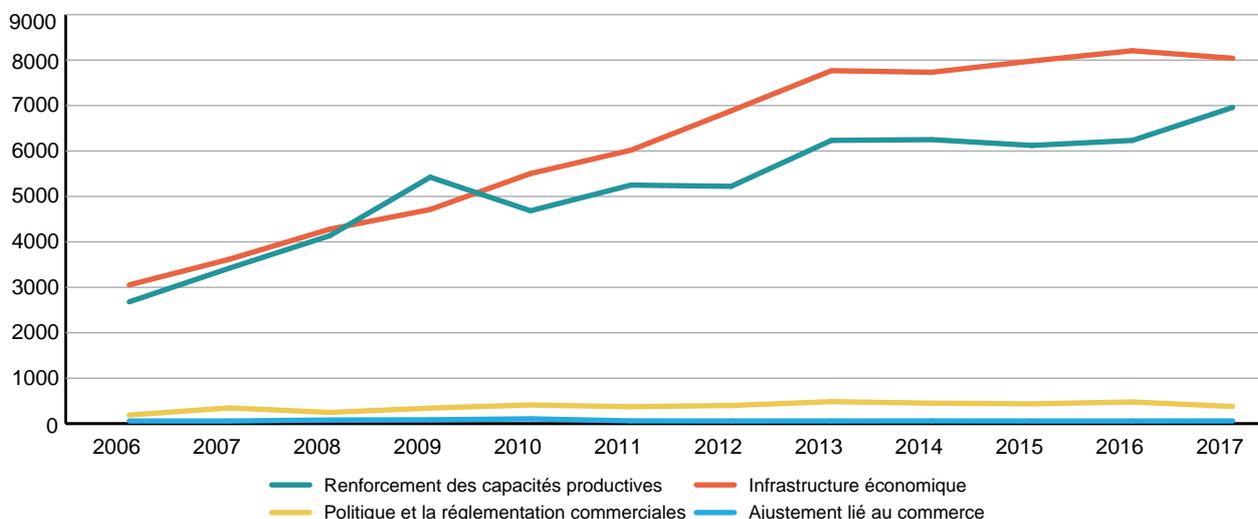
Figure V : Aide pour le commerce par groupement économique, Afrique, 2013, 2015 et 2017 (en millions de dollars des États-Unis)



Le recul des décaissements effectués au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de la politique et de la réglementation commerciales, qui ont diminué de 15,2% entre 2015 et 2017, s'explique par une baisse des décaissements dédiés à la facilitation des échanges (qui sont tombés de 228,9 millions de dollars en 2015 à 132,9 millions de dollars en 2017). Les décaissements destinés aux négociations commerciales multilatérales, nationales ou régionales, ont eux aussi diminué, tombant de 1,5 million de dollars en 2015 à 0,7 million de dollars en 2017. Bien qu'ils aient diminué, les décaissements dédiés à la facilitation des échanges représentaient encore 41,5% de l'ensemble de l'Aide pour le commerce destinée à la politique et à la réglementation commerciales et s'établissaient à 132,9 millions de dollars en 2017. Les décaissements consacrés à la politique commerciale et à la gestion administrative se sont élevés à 119,6 millions de dollars en 2017, ce qui représente 37% des décaissements effectués en faveur de la politique et de la réglementation commerciales. Les décaissements dédiés aux accords commerciaux régionaux ont atteint 58,0 millions de dollars et ont ainsi augmenté de 48% par rapport à 2015. En 2017, 8,7 millions et 0,7 million de dollars ont respectivement été décaissés au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de l'éducation et de la formation dans le domaine du commerce et des négociations commerciales multilatérales, contre 6,9 millions et 1,5 million de dollars en 2015.

Le renforcement des capacités de production et l'infrastructure économique sont liés aux efforts de diversification de la production et des exportations. Dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation, 34 des 35 pays africains participants ont indiqué que la diversification économique constituait une priorité dans leurs stratégies de développement nationales ou régionales. L'encadré 2 ci-dessous présente des extraits de certaines des observations formulées par les participants à l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation. Les pays africains ayant participé à l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation ont identifié de nombreuses entraves à la diversification économique. En tête de liste figurent une capacité industrielle manufacturière limitée, un accès limité au financement du commerce, une capacité de réglementation commerciale adaptée. La figure VII ci-dessous donne une représentation graphique des réponses faisant état d'entraves à la diversification économique. Vingt-sept des participants (77%) à l'exercice de suivi et d'évaluation ont également indiqué que l'Aide pour le commerce dont ils bénéficiaient pour leur diversification économique était en adéquation avec les priorités établies dans leur stratégie nationale de développement ou dans leur stratégie commerciale. Cinq participants (14%) ont indiqué que ce n'était

Figure VI : Aide pour le commerce par catégorie, Afrique, 2006-2017 (en millions de dollars des États-Unis)



Source: Sur la base des données de l'OCDE.

Encadré 2 : Prise en compte de la diversification économique dans les documents d'orientation nationaux ou régionaux

En Angola, l'exécutif a mis en place un programme destiné à soutenir la production, la diversification des exportations et le remplacement des importations. Ce programme vise à accélérer la diversification de la production nationale de manière ciblée et efficace. – Angola

La République centrafricaine est riche en ressources naturelles importantes, mais l'économie ne repose que sur quelques cultures de rapport (comme le café, le coton, les diamants et le bois). La diversification économique consiste à élargir ou à développer les sources de revenu pour le pays. – République centrafricaine

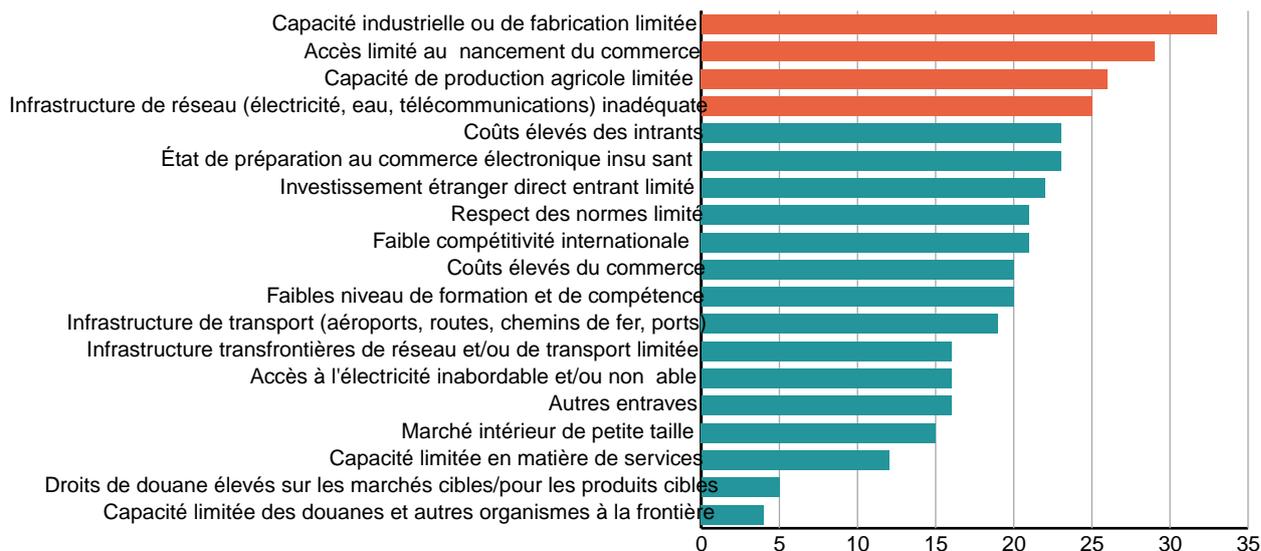
La diversification économique sera basée sur les avantages comparatifs du Tchad et, en particulier, sur le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des industries extractives. – Tchad

Le pays a décidé de fonder la croissance sur le développement de ses secteurs agricole et industriel prometteurs, comme le café, l'huile de palme et le cacao. – République démocratique du Congo

La stratégie de diversification économique de la Guinée repose sur les quatre objectifs fondamentaux du Plan national de développement économique et social pour la période 2016-2020. À terme, ce plan devrait permettre de commencer à diversifier l'économie grâce, par exemple, à l'électrification, à la mise en place de liaisons de transport et au renforcement du commerce dans le cadre de projets visant, entre autres, à améliorer et à développer la production de marchandises destinées au marché intérieur et à l'exportation. – Guinée

Le Plan national de développement stratégique II, qui est actuellement mis en œuvre, donne la priorité à la diversification économique et la considère comme l'une des principales stratégies de développement nationales. Ce plan met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures de diversification économique. – République démocratique du Congo

Figure VII : Entraves à la diversification économique



Source: Exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2019) (pour en savoir plus, voir <http://www.oecd.org/aidfortrade/>).

Encadré 3 : Exemples fournis par les partenaires africains concernant l'adéquation de l'Aide pour le commerce avec leurs stratégies de développement (ou leurs stratégies commerciales)

Dans sa réponse, le Sénégal a souligné que le soutien reçu au titre de l'Aide pour le commerce en faveur de la diversification économique était en adéquation avec les priorités nationales. En fait, l'agriculture, l'industrie, les services et le capital humain sont des secteurs prioritaires pour lesquels des projets ont été élaborés et mis en œuvre au cours de la première phase du Plan économique du Sénégal. – Sénégal

Le lancement du projet de catégorie II s'inscrit parfaitement dans le cadre de la diversification économique, notamment avec le développement des chaînes de valeur vertes et l'augmentation de la valeur ajoutée du produit par l'industrialisation. – Madagascar

Le soutien est proportionnel aux besoins, mais est largement insuffisant compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles le pays est confronté, y compris en ce qui concerne la sécurité et la libre circulation, entre autres. – République centrafricaine

Nous sommes confrontés aux problèmes suivants: aide limitée ou non axée sur les priorités du pays, difficultés rencontrées dans les procédures de décaissement et manque de coordination des donateurs. – Burkina Faso

L'aide fournie soutient les priorités établies dans les stratégies nationales ou régionales en matière de commerce et de développement. Toutefois, dans certains cas, elle répond à d'autres questions émergentes. – Kenya

Certains des secteurs prioritaires identifiés dans les stratégies nationales de développement, comme le transport et le stockage, l'industrie, la fourniture d'énergie et les communications, ne bénéficient pas de l'Aide pour le commerce. – Zimbabwe

Source: Exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2019) (pour en savoir plus, voir <http://www.oecd.org/aidfortrade/>).

pas le cas et trois participants (9%) ne savaient pas de plus conséquente. L'encadré 3 contient des exemples donnés par les participants. De nombreux participants ont souligné l'adéquation de l'Aide pour le commerce avec leur stratégie de développement ou leur stratégie commerciale. Certains, comme le Niger, ont dit avoir besoin d'une

Le transport, l'énergie et l'agriculture restent les secteurs qui bénéficient le plus de l'Aide pour le commerce

n'est pas surprenant compte tenu de l'importance de ce secteur comme source de revenus et d'exportations pour le continent. L'agriculture bénéficie à elle seule de plus de la moitié (51,4%) de l'Aide pour le commerce destinée aux capacités de production.

Les entraves identifiées sont également résumées dans une ventilation sectorielle plus détaillée des décaissements effectués au titre de l'Aide pour le commerce en 2017, reproduite dans la figure VIII. Les décaissements dédiés à l'infrastructure économique étaient répartis presque équitablement entre le transport et le stockage (3,7 milliards de dollars, soit 24,6% des décaissements totaux) et la production et la fourniture d'énergie (3,9 milliards de dollars, soit 25,8%). Dans cette catégorie, les décaissements restants étaient destinés aux communications (315 millions de dollars, soit 2,1%). Par rapport à 2015, les décaissements en faveur du transport et du stockage (-1,3%) et de la production et de la fourniture d'énergie (+0,1%) sont restés relativement stables, mais ceux destinés aux communications ont augmenté de 52,1% (par rapport au montant de 207,2 millions de dollars reçu en 2015).

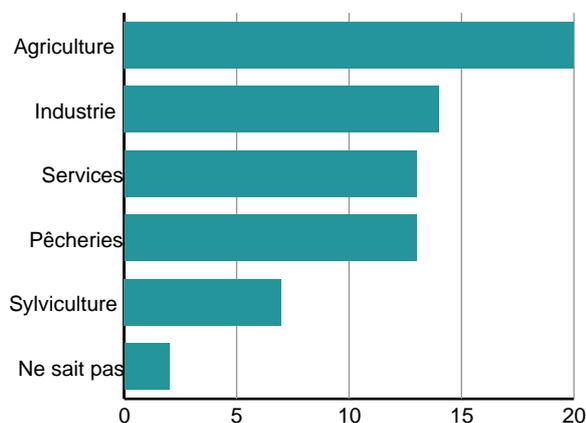
Une part importante de l'Aide pour le commerce destinée aux capacités de production (16,8%) a été bénéficié aux services bancaires et financiers. Cette part représentait 1,2 milliard de dollars en 2017, soit 7,6% du montant total des décaissements effectués en faveur de l'Afrique au titre de l'Aide pour le commerce. L'industrie a reçu 981,6 millions de dollars, soit 6,5% des décaissements totaux et 14,2% de ceux destinés au renforcement des capacités de production en Afrique.

Le secteur agricole, qui a reçu 3,5 milliards de dollars (soit 23,3% de l'Aide pour le commerce totale), était le troisième plus gros bénéficiaire des décaissements effectués au titre de l'Aide pour le commerce. Cela

principalement la diversification des exportations, africains de regarder vers l'avenir et d'identifier les secteurs de leur économie dans lesquels un soutien est nécessaire. Parmi les participants ayant enregistré des progrès en faveur de la diversification économique 24 ont précisé les secteurs de l'économie concernés, selon eux, nécessaires. D'après les réponses (figure IX). L'encadré 4 fournit des renseignements supplémentaires sur les progrès réalisés en matière de diversification économique recueillis dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation. Parmi les secteurs qui ont été mentionnés, l'industrie, suivie de l'agriculture et des services (figure X).

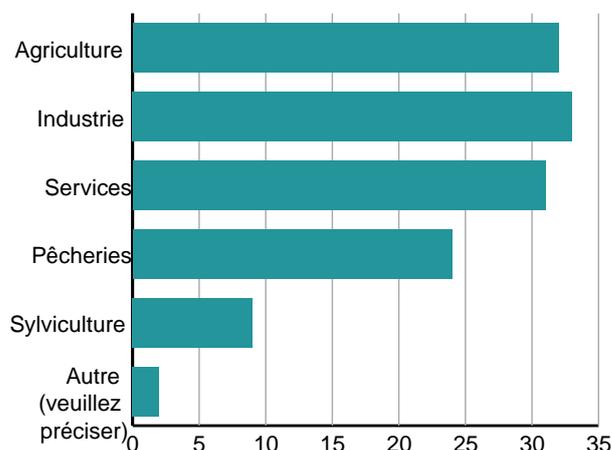
Dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation, il a notamment été demandé aux participants

Figure IX : Secteurs dans lesquels des progrès en matière de diversification économique ont été enregistrés



Source: Exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2019) (pour en savoir plus, voir <http://www.oecd.org/aidfortrade/>).

Figure X : Secteurs dans lesquels un soutien futur en faveur de la diversification économique sera le plus nécessaire d'après les participants africains



Source: Exercice de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce OCDE-OMC (2019) (pour en savoir plus, voir <http://www.oecd.org/aidfortrade/>).

Encadré 4 : Renseignements additionnels sur les progrès réalisés en matière de diversification économique par secteur de l'économie

De plus en plus de projets de réhabilitation de certains sous-secteurs de l'agriculture comme le café, l'huile de palme et le

7,8% des projets ayant une valeur autre que zéro d'autonomisation prévoient la formation des femmes au regard du marqueur. En 2017, deux projets (sur l'artisanat, à la confection et à d'autres activités 1 322) se sont vus attribuer une valeur de 2. Dans le domaine de la production et de la fourniture moins lucratives et peuvent offrir des possibilités d'énergie, seuls 16% des projets incluaient l'égalité hommes-femmes parmi leurs objectifs et dans celui de la communication, 25%.

On compte seulement six projets dans la catégorie de l'ajustement lié au commerce et aucun d'entre eux n'intègre la question de l'égalité hommes-femmes. De même, dans le domaine de la politique et de la réglementation commerciales, seuls six projets ont l'égalité hommes-femmes comme objectif principal. Cela représente moins de 1% de l'ensemble des projets. Même en tenant compte des projets pour lesquels l'égalité hommes-femmes est un objectif significatif, les projets assortis d'une valeur autre que zéro représentent moins de 15% des projets de politique commerciale. Lorsqu'on examine les sous-catégories, on constate des différences. Les projets d'éducation dans le domaine du commerce intègrent relativement plus la question de l'égalité hommes-femmes, qui constitue un objectif principal ou significatif pour près de 44% d'entre eux. La facilitation des échanges, une sous-catégorie dans laquelle les projets offrent potentiellement de nombreux avantages pour les femmes, comprenait 17,2% de projets assortis d'une valeur autre que zéro. La politique commerciale et la gestion administrative, la plus grande sous-catégorie, comptaient 90,9% de projets n'intégrant pas la question de l'égalité hommes-femmes (projets ayant une valeur de zéro).

Cet indicateur constitue un outil utile pour suivre l'intégration des préoccupations des femmes dans les projets liés au commerce. Il est plus difficile d'examiner le lien entre l'Aide pour le commerce et l'emploi des jeunes en raison de l'absence d'indicateurs pertinents. Il convient toutefois de noter que ce marqueur donne simplement une indication de l'objectif déclaré du projet et n'offre pas une évaluation détaillée de la qualité du projet du point de vue de l'autonomisation. Des programmes ciblant spécifiquement les femmes peuvent renforcer les stéréotypes et, indirectement, les inégalités. Par exemple, de nombreux programmes

tirés de l'accroissement de l'efficacité se concentrent aux jeunes. En outre, il est possible d'aider ces au sommet de la chaîne de valeur. Sans amélioration de ces groupes en les formant et en leur fournissant des infrastructures reliant le port et les lieux de services dans les domaines du commerce et de production à la source des intrants, il n'y aurait pas d'entrepreneuriat, ce qui pourrait contribuer à combler de gains de productivité en bas de la chaîne de valeur (Silvander, 2013). Les petits producteurs, tels que les petits agriculteurs, ne profitent donc pas de l'investissement. L'attribution d'un soutien au titre de l'Aide pour le commerce en vue d'améliorer l'accès aux marchés et aux chaînes de valeur pour les petits producteurs et les infrastructures favorisant la productivité, comme celles permettant l'accès à l'électricité et aux TIC dans les régions rurales, aide les acteurs défavorisés, y compris les femmes et les jeunes, à participer au commerce.

S'agissant des capacités de production, la littérature suggère que le fait de combler les lacunes en matière de services financiers et d'inclusion financière pourrait offrir de nouvelles possibilités aux femmes

la frontière de façon à les rendre plus inclusives. Les répercussions négatives d'une modification de la politique commerciale peuvent être atténuées et à tenir compte des besoins des femmes et des jeunes. rendre le commerce transfrontières plus accessible grâce à des programmes de reconversion ou des programmes sociaux destinés à venir en aide aux femmes commerçantes. L'amélioration des procédures en ligne peut réduire certaines des discriminations à l'encontre des femmes et des jeunes en rendant inutiles les interactions directes. La société civile peut également jouer un rôle dans l'identification des domaines dans lesquels l'introduction d'un régime commercial simplifié peut des effets négatifs se font sentir et des vulnérabilités particulières des femmes et des jeunes.

et soutenir les femmes, qui constituent une part importante des petits commerçants qui participent au commerce transfrontières. En outre, les structures et les caractéristiques particulières de l'économie déterminent les secteurs et activités qui seront les plus touchés par les modifications de la politique commerciale.

L'Aide pour le commerce destinée à soutenir la politique commerciale. Une analyse désagrégée des résultats probables est à améliorer la prise en compte de l'inclusion nécessaire pour bien comprendre l'ampleur de soutenant les projets qui renforcent la capacité d'incidence que la politique commerciale aura sur des décideurs d'intégrer les préoccupations des femmes et les jeunes, et, par conséquent, les mesures pouvant être prises pour renforcer leur soutien. Cette analyse désagrégée devrait porter sur l'emploi, la production et les chaînes de valeur. L'appui au développement des capacités d'autonomisation des réseaux d'entreprises de femmes et de jeunes pourrait contribuer au renforcement des capacités commerciales des membres de ces réseaux et accroître la capacité de ces groupes d'attirer l'attention sur leurs préoccupations et d'influencer la politique commerciale. D'autres mesures de soutien pourraient viser à améliorer les données commerciales pour permettre une meilleure analyse de l'incidence de la politique commerciale sur les femmes et les jeunes (et ainsi améliorer l'élaboration des politiques).

Quelles sont les actions prioritaires pour l'autonomisation des femmes et des jeunes?

Dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce, il a été demandé aux participants d'indiquer les mesures prioritaires pour l'autonomisation des micro, petites et moyennes entreprises, des femmes et des jeunes. Les préoccupations communes de ces trois groupes indiqués en détail ci-dessus, les inégalités présentes dans la société ont également une incidence sur la capacité des femmes et des jeunes de participer au commerce de manière productive. Bien que l'aide à la fourniture d'un accès au financement est une mesure citée comme une priorité essentielle. De même, l'amélioration de l'accès à l'information a été citée comme l'une des trois principales priorités pour tous les groupes. L'amélioration de l'accès aux chaînes de valeur mondiales favorisent la participation au commerce et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce. L'accès aux marchés étrangers et le renforcement des compétences commerciales sont cités pour deux groupes. L'amélioration de

la connectivité numérique a été citée comme une priorité pour les jeunes (59%), mais n'était pas considérée comme importante pour les micro, petites et moyennes entreprises et les femmes. Cela est relativement surprenant, étant donné que le commerce électronique a été présenté comme une possibilité pour ces deux groupes, car il fait baisser les coûts du commerce et de l'information et permet aux entrepreneurs d'accroître leur visibilité à un coût moindre par rapport au commerce traditionnel. Le fait qu'une priorité relativement plus élevée est accordée à la connectivité numérique pour les

Tableau 6 : Part des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce et marqueur de l'égalité hommes-femmes, Afrique, 2017

Catégorie	Part de l'Aide pour le commerce	Valeur autre que zéro au regard du marqueur de l'égalité hommes-femmes
Facilitation des échanges	0,9%	17,2%

et les femmes, les participants ont également cité l'infrastructure de transport et de stockage, les gains de l'infrastructure de transport et de stockage. En outre, découlant du fait que cette catégorie reçoit une part pour les micro, petites et moyennes entreprises, l'élévation des décaissements peuvent être bridés par développement des services bancaires et financiers à faible niveau d'intégration de la problématique garantirait parmi les principales priorités. Pour les hommes-femmes dans ces projets.

femmes et les jeunes, l'industrie et le renforcement des capacités de production ont été cités comme Le renforcement des capacités de production dans des formes de soutien prioritaires. le secteur industriel a été identifié comme une des principales priorités pour l'autonomisation

Si l'on compare ces réponses aux ux réelles femmes. Pour les micro, petites et moyennes des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce, certaines lacunes et possibilités en 88% et 44% des participants, respectivement. Ce domaine d'autonomisation des femmes et des jeunes commencent à apparaître (tableau 6). Les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce et s'en sort plutôt bien pour ce qui est de destinés aux domaines prioritaires que sont l'intégration des préoccupations en matière d'égalité l'agriculture et l'infrastructure de transport et de stockage, comme indiqué précédemment, sont

considérables. Si l'on tient également compte de Les principales lacunes semblent concerner le l'intégration de la problématique hommes-femmes, domaine de la facilitation des échanges. Cette l'agriculture apparaît comme un domaine dans lequel sous-catégorie est un domaine prioritaire pour l'Aide pour le commerce contribue probablement l'autonomisation des micro, petites et moyennes aux gains que les femmes et les jeunes tirent de entreprises, des femmes et des jeunes, la part des participants la citant comme une priorité s'élevant à 67%, 68% et 53%, respectivement. Toutefois, par

Les services bancaires et financiers sont cités comme rapport à d'autres domaines, les décaissements sont une priorité par plus de 50% des participants pour les micro, petites et moyennes entreprises et les femmes. Pour les jeunes, cette réponse est donnée par 47% des participants. Ainsi, il s'agit d'une des principales sous-catégories de l'Aide pour le commerce en Afrique et d'un domaine dans lequel l'intégration de la problématique hommes-femmes semble être prioritaire pour chacun des trois groupes (cité par une pratique relativement courante. Dans le cas de 65%, 79% et 78% des participants, respectivement),

ne bénéficient que de 2,7% des décaissements. Les trois groupes, cette sous-catégorie n'a reçu que 27,7% des décaissements consacrés aux services commerciaux et d'une part négligeable du total des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce. S'il est très important de renforcer les capacités dans le domaine des services financiers, une aide plus conséquente pourrait être destinée aux services de soutien aux entreprises, pour permettre d'un montant qui n'est pas à la hauteur de leur intérêt potentiel pour l'autonomisation. Bien que ces services soient considérés comme plus importants que les services bancaires et financiers pour chacun des groupes défavorisés comme les femmes et les jeunes de mieux tirer parti des autres possibilités qui s'offrent à eux.

CONCLUSIONS

Les États membres de l'Union africaine se sont engagés à accroître l'intégration commerciale sur le continent par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cet accord historique devrait entraîner une évolution dynamique de l'environnement commercial. Si de nombreuses parties prenantes sont susceptibles d'en tirer des conséquences préjudiciables pour certains, la Zone de libre-échange continentale africaine contribue à l'industrialisation du continent et à l'investissement commercial. La diversification économique est prise en compte dans les stratégies nationales de développement ou dans les stratégies commerciales. La diversification économique restant entravée par un grand nombre d'obstacles, l'Aide pour le commerce continue de jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'Accord et dans le renforcement des capacités commerciales et dans la promotion de l'inclusion et de l'atténuation des contraintes de capacités sur le plan structurel, ce qui peut conduire à une diversification économique. Cela implique, par exemple, d'ajuster les partenariats entre les pays africains et leurs partenaires de développement mondiaux, y compris les donateurs d'Aide pour le commerce, afin d'apporter de meilleures réponses aux problèmes rencontrés.

En outre, les participants africains ont ajouté que leurs priorités commerciales faisaient généralement l'objet d'un dialogue avec les donateurs, même si certains d'entre eux ont appelé à une meilleure adéquation entre l'Aide pour le commerce et les priorités nationales en matière de commerce, ainsi qu'à un accroissement des financements. En raison de l'ampleur des défis à relever, ce dernier point demeure une nécessité, en particulier pour les pays les moins avancés, et encore plus pour les pays en développement sans littoral. Une autre priorité, selon les participants à l'exercice de suivi et d'évaluation, est l'autonomisation économique des micro, petites et moyennes entreprises, des femmes et des jeunes, qui, dans plus de 90% des cas, figure parmi les priorités des stratégies nationales de développement ou des stratégies commerciales.

Les données de l'OCDE et l'exercice 2019 de suivi de l'Aide pour le commerce montrent que l'Afrique reste un bénéficiaire majeur de l'Aide pour le commerce, la grande majorité des décaissements étant destinée à l'infrastructure économique et au renforcement des capacités de production. Si les décaissements au titre de l'Aide pour le commerce ont augmenté dans les pays les moins avancés, et encore plus pour les pays en développement sans littoral, la réglementation commerciale a diminué, ce qui peut s'expliquer par une réduction du financement destiné aux projets de facilitation des échanges. Parmi les sous-catégories, les décaissements sont majoritairement destinés au transport et au stockage, à l'énergie et à l'agriculture. Parmi les sous-régions, l'Afrique de l'Est continue d'attirer la plus grande part des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce sur le continent, suivie de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest. À l'exception de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale, les décaissements consacrés à l'autonomisation économique des femmes, adoptée

lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine o rira la possibilité d'examiner la politique mondiale du commerce qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017, les Ministres sont convenus de collaborer pour veiller à ce que le commerce et le développement tiennent mieux compte de l'égalité hommes-femmes «en faisant en sorte que l'Aide pour le commerce contribue aux outils et au savoir-faire nécessaires pour analyser, concevoir et appliquer des politiques commerciales plus soucieuses de l'égalité hommes-femmes». L'analyse effectuée aux ns du présent rapport souligne le décalage entre les

les priorités, y compris celles indiquées dans le cadre de l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce, et les projets concrets d'Aide pour le commerce en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes. Premièrement, il convient d'admettre que des femmes et des jeunes se heurtent à des obstacles des femmes et des jeunes sa majorité des projets plus élevés que ceux rencontrés par d'autres groupes examinés n'incluaient pas la question de l'égalité hommes-femmes dans leurs objectifs, question devraient viser spéciquement à l'autonomisation d. CTJ 0 qui semblait presque totalement ignorée dans des domaines comme le transport et la politique commerciale. Il convient toutefois de souligner que dans certains domaines prioritaires comme l'agriculture, les services financiers et les services de soutien aux entreprises, l'Aide pour le commerce pourrait contribuer à l'égalité hommes-femmes grâce à des projets aujourd'hui plus inclusifs, de par leur conception.

Les données disponibles ne permettent pas d'analyser de manière exhaustive la mesure dans laquelle les préoccupations et les priorités des jeunes sont prises en compte dans les projets d'Aide pour le commerce. Par conséquent, les jeunes sont négligés dans les données relatives à l'Aide pour le commerce, ce qui peut avoir des répercussions sur les résultats de la politique commerciale. Dans le cas de l'Afrique, il est essentiel de produire des données pour suivre la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et évaluer son incidence sur l'emploi et l'autonomisation économique des jeunes, afin de s'assurer qu'il bénéficie également à ces derniers, lesquels sont de plus en plus nombreux sur le continent, hommes et femmes confondus.

À l'avenir, l'élaboration de stratégies nationales dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale

BIBLIOGRAPHIE

- Banque africaine de développement (2016). Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025: stratégie de la Banque favorisant la création de 25 millions d'emplois pour les jeunes avec des retombées positives pour 50 millions d'Africains au cours de la prochaine décennie. Banque africaine de développement, Addis-Abeba.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) (2015). Rapport économique sur l'Afrique: L'industrialisation par le commerce. CEA, Addis-Abeba.
- _____ (2018). Zone de libre-échange continentale africaine: Vers la réalisation des modalités concernant les marchandises. CEA, Addis-Abeba.
- Banque africaine de développement (BAfD) et autres (2012). Perspectives économiques en Afrique 2012. Promouvoir l'emploi des jeunes, Éditions OCDE, Paris.
- der Boghossian, A. (2019). Women's economic empowerment: an inherent part of Aid for Trade. Document de travail de l'OMC ERSD-2019-08., 2019. Disponible à l'adresse suivante: https://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd201908_e.htm.
- _____ (à paraître, a). Rapport sur l'entrepreneuriat des femmes: L'éducation et le lancement au service d'un entrepreneuriat productif. CEA.
- _____ (à paraître, b). Towards gender equality and women's economic empowerment under the African Continental Free Trade Area (AfCFTA). CEA.
- Erogbogbo, V. (2017). Aid for Trade and Gender: Lessons from African Women Entrepreneurs, Bridges Africa, volume 6, n° 5. – n° 5.
- Banque mondiale (2018). Rapport sur le développement dans le monde 2018. Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation. Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, D.C.
- Centre du commerce international (2015). Libérer l'accès des femmes entrepreneurs aux marchés. Centre du commerce international, Genève.
- Silvander, J. (2013). Gender equality in global value chains and the role of Aid for Trade in promoting gender equality and women's employment in developing countries. Silvander Group of Excellence, Helsinki.

ANNEXE

Participants à l'exercice 2019 de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce – Afrique

	Pays/Organismes
Pays africains (35)	Angola; Bénin; Burkina Faso; Burundi; Cabo Verde; Comores; Côte d'Ivoire; Éthiopie; Gabon; Gambie; Guinée; Guinée-Bissau; Guinée équatoriale; Kenya; Lesotho; Libéria; Madagascar; Malawi; Mali; Mauritanie; Maurice; Niger; Nigéria; Ouganda; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République de Tanzanie; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Seychelles; Soudan; Tchad; Togo; Zambie; Zimbabwe
Pays les moins avancés africains (28 sur les 35 participants)	Angola; Bénin; Burkina Faso; Burundi; Comores; Éthiopie; Gambie; Guinée; Guinée-Bissau; Lesotho; Libéria; Madagascar; Malawi; Mali; Mauritanie; Niger; Ouganda; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République de Tanzanie; Sao Tomé-et-Principe; Sénégal; Soudan; Tchad; Togo; Zambie
Pays en développement sans littoral africains (12 sur les 35 participants)	Burkina Faso; Burundi; Éthiopie; Lesotho; Malawi; Mali; Niger; Ouganda; République centrafricaine; Tchad; Zambie; Zimbabwe
Communautés économiques régionales africaines et corridors de transport (5)	Marché commun de l'Afrique orientale et australe; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; TransNamib; TradeMark East Africa; Union économique et monétaire ouest-africaine
Donateurs bilatéraux (30)	Allemagne; Australie; Autriche; Canada; Danemark; Espagne; Estonie; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Finlande; France; Hongrie; Islande; Irlande; Japon; Lettonie; Lituanie; Luxembourg; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Portugal; République de Corée; République slovaque; République tchèque; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède; Suisse; Union européenne
Donateurs multilatéraux (4)	Banque africaine de développement; Programme des Nations Unies pour le développement; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; Groupe de la Banque mondiale
Partenaires Sud-Sud (4)	Chine; Indonésie; Singapour; Turquie

Source: adapté du document WT/COMTD/AFT/W/79/Rev.1.

